

Innosuisse (Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation)

Site internet : www.innosuisse.ch

Siège : Berne

Forme juridique : Établissement fédéral de droit public

Conseil d'administration : André Kudelski (président),
Luciana Vaccaro (vice-présidente), Edouard Bugnion,
Thierry Calame, Trudi Haemmerli, Marco Illy, Nicola Thi-
baudeau

Directrice : Annalise Eggimann

Organe de révision ext. : Contrôle fédéral des finances

Appréciation des résultats de 2022 en bref

Innosuisse est l'agence de la Confédération pour la promotion de l'innovation fondée sur la science dans l'intérêt de l'économie et de la société.

Le Conseil fédéral considère qu'Innosuisse a globalement atteint ses objectifs stratégiques lors de l'exercice 2022. Il faut souligner en particulier l'engagement avec lequel l'agence a soutenu les entreprises pendant la pandémie de coronavirus et dans le contexte de la non-association à Horizon Europe – en complément de ses activités ordinaires dans les domaines de l'encouragement de projet, de l'entrepreneuriat et des start-up, ainsi que du transfert de savoir et de technologie (TST).

Le programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse », limité à deux ans, s'est achevé en 2022. Avec un total de 327 projets d'innovation et 148,6 millions de francs, il a soutenu moins de projets et versé moins de fonds que ce qu'attendait le Conseil fédéral (475 projets et 226 mio CHF). Le Conseil fédéral estime néanmoins que ce programme a été un succès. Il reste à examiner si ce dernier a aidé les entreprises à s'adapter aux changements structurels.

Au total, Innosuisse a dépensé 268,3 millions et octroyé 245,4 millions au titre de l'encouragement de projet, dont 102,9 millions, soit 38,4 %, pour l'encouragement de projet classique. Le taux d'acceptation se situait à 45 % (2021: 51 %).

Après plusieurs années de forte demande, le domaine de l'entrepreneuriat et des start-up a reculé. La demande pour les instruments axés sur l'internationalisation a quant à elle connu une forte hausse.

L'évolution dans le domaine des TST est positive, tant au niveau quantitatif que qualitatif : 88 % des participants sont satisfaits, voire très satisfaits des offres en matière de TST.

Les charges de fonctionnement étaient de 20,8 millions (hors dépenses de mise en œuvre des mesures transitoires liées à la non-association à Horizon Europe), soit 7,2 % de la contribution fédérale ordinaire pour 2022 (objectif du Conseil fédéral : 8 %).

Chiffres clés

	2022	2021
Finances et personnel		
Produit (mio CHF)	304,3	286,3
Contribution fédérale (mio CHF)	303,9¹	286
Subventions (mio CHF)	268,3	271,5
Coûts de fonctionnement (mio CHF)	23,5	20,6
Contribution aux loyers (mio CHF)	0,6	0,6
Bénéfice/perte net(te) (mio CHF)	12,5	-5,8
Report des bénéfiques / pertes (mio CHF)	3,4	4,6
Total du bilan (mio CHF)	43,2	22,1
Ratio de fonds propres (%)	44	24,4
Degré de couverture technique CP en %	95.5	107,3
Degré de couverture économique CP en %	94	93,7
Effectifs en personnel (EPT, sans stagiaires et apprentis)	80,9	69,7

Chiffres spécifiques à l'entreprise/l'établissement

Projets d'innovation (nombre de projets acceptés, y c. programme d'impulsion)	374	438
Programme d'impulsion (nombre de projets acceptés)	149	178
Taux d'acceptation (%)	45	51
Nombre d'entreprises ayant participé à des mesures d'encouragement internationales	84	62
Coaching des start-up (nombre de start-up en coaching)	496	543
Entrepreneuriat (nombre de participants aux cours)	5 156	5 476
NTN Innovation Booster (nombre de projets d'innovation acceptés au titre des NTN Innovation Booster)	26	25
Mentoring (nombre de projets d'innovation acceptés au titre du mentoring)	122	138

¹ dont contribution aux mesures transitoires Horizon de 13,5 mio.

A. Réalisation des objectifs en 2022

1. Priorités stratégiques

Encouragement de projets

Avec 896 demandes de projets, Innosuisse a enregistré de nouveau une légère hausse en 2022 par rapport à l'année précédente (887). Un quart de ces projets a été lancé grâce au chèque d'innovation (contribution à une étude préliminaire). Étant donné que le chèque d'innovation constitue souvent une étape préalable à une demande de projet d'innovation, ce résultat est très positif.

Au total, Innosuisse a dépensé 268,3 millions de francs et octroyé 245,4 millions (contributions allouées) au titre de l'encouragement de l'innovation. En ce qui concerne l'encouragement de projets dans un sens plus large (projets avec ou sans partenaire chargé de la mise en valeur, programme d'impulsion, projets internationaux, projets Flagship, projets du programme BRIDGE, chèques d'innovation, contributions overhead, programmes d'encouragement thématiques), les dépenses ont été de 247,1 millions au total, et 231,7 millions ont été octroyés aux projets. Dans le domaine de l'encouragement classique (neutralité thématique, principe *bottom-up*, coopération entre partenaires chargés de la mise en valeur et partenaires de recherche en Suisse), 102,9 millions ont été dépensés, soit 38,4 % des fonds d'encouragement disponibles. Le taux d'acceptation était de 45 % (2021 : 51 %).

Pour ce qui est des mesures transitoires relatives à la non-association de la Suisse au programme de l'Union européenne Horizon Europe, un second appel à projets relatif à l'initiative Flagship a pu être lancé. Il était possible de soumettre une demande de projet jusqu'au 31 janvier 2023 dans le domaine des « solutions disruptives pour la transition mondiale vers la neutralité carbone ».

Par ailleurs, le programme d'encouragement BRIDGE, développé conjointement par Innosuisse et le FNS, s'est poursuivi en 2022. En parallèle, les deux institutions ont analysé leur portefeuille d'encouragement afin de souligner la complémentarité des différents instruments, de la recherche fondamentale à la mise en valeur des résultats. Une étude externe a également été demandée. Ses résultats sont en cours d'analyse.

Afin de mesurer l'impact des fonds investis pour l'encouragement, Innosuisse procède depuis début 2021 à un suivi systématique de l'impact des projets d'innovation achevés. Il ressort de ce suivi que 60 % de toutes les entreprises participantes jugent l'utilité économique de leur projet d'innovation élevée ou plutôt élevée, parmi elles, 38 % la jugent élevée. L'objectif qui vise une utilité économique « élevée » n'a donc pas pu être atteint (38 % au lieu de 50 %). Néanmoins, 66 % des PME chargées de la mise en valeur rapportent un impact économique positif dans les trois ans après l'achèvement d'un projet en termes de hausse du

chiffre d'affaires, de croissance des ressources humaines ou de dépenses en R-D. Qui plus est, 79 % des entreprises participantes sont satisfaites ou très satisfaites de l'encouragement de projet par Innosuisse.

Le Conseil fédéral estime que le degré de réalisation des objectifs est globalement bon. Il est satisfait qu'un suivi de l'impact ait été instauré ; il s'attend à ce que les résultats concernant l'utilité économique continuent d'être analysés attentivement et, le cas échéant, que des mesures soient prises.

Entrepreneuriat et start-up

Après plusieurs années de très forte demande de prestations de coaching, même pendant la pandémie, le nombre de candidatures a diminué en 2022, avec 411 dossiers (2021 : 474). Le nombre de start-up bénéficiant d'un coaching a lui aussi légèrement décliné (2022 : 496 ; 2021 : 543). La demande pour les instruments axés sur l'internationalisation a connu une forte hausse. Pour ce qui est des camps d'internationalisation, la demande a quasiment doublé, avec 101 demandes (2021 : 58). De même, le nombre de participations à des salons de start-up suisses est passé de 94 en 2021 à 148 en 2022. La participation à des camps et à des salons concerne au total 249 start-up (2021 : 152).

Après la levée des mesures liées à la pandémie, les programmes de sensibilisation et de formation à la création et à la gestion d'entreprises ont progressivement repris en présentiel. Au total, dans toute la Suisse, ce sont 5156 personnes qui ont participé en 2022 à une mesure de formation ou de sensibilisation (2021 : 5476). La proportion de femmes, tous modules confondus, était de 45 %.

Le Conseil fédéral estime que le degré de réalisation des objectifs est bon, voire très bon.

Transfert de savoir et de technologie (TST)

Innosuisse a lancé en 2021 une série de manifestations et de séminaires thématiques sur le développement durable, la production d'énergie alternative, l'intelligence artificielle, la médecine personnalisée et la numérisation. Comme en 2021, plus de 3000 personnes ont assisté à ces événements en 2022.

Les Innovation Boosters constituent une autre mesure permettant de constituer des réseaux. En 2022, six Innovation Boosters sont venus s'ajouter aux douze qui existaient en 2021 ; ils couvrent des thèmes comme l'économie circulaire dans le secteur de la construction, la santé numérique, le développement des services sociaux par le biais d'approches participatives, la robotique ou les villes intelligentes. Les manifestations organisées par les Innovation Boosters ont attiré 5300 entreprises (contre 5547 en 2021).

Dans l'ensemble, environ 551 PME ont été soutenues par des mentors en innovation (contre 508 en 2021), ce qui a débouché sur 284 demandes de projets d'innovation

nationaux ou internationaux (2021 : 300). La proportion de participants qui se sont montrés satisfaits ou très satisfaits des offres de TST est de 88 %.

Le Conseil fédéral estime que le degré de réalisation des objectifs est très bon.

Programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse »

En 2021 et 2022, sur mandat du Conseil fédéral, Innosuisse a lancé un programme d'impulsion qui visait à encourager l'innovation à travers un assouplissement des conditions (réduction des prestations propres, renonciation à une contribution en espèces) afin d'aider les entreprises à maintenir leurs activités d'innovation malgré la crise du coronavirus et à s'adapter aux changements structurels. Au total, 327 projets d'impulsion ont été soutenus pour un montant de 148,6 millions de francs. Les 226 millions prévus pour ce programme de deux ans n'ont pas été entièrement dépensés. Les fonds restants ont été employés à l'encouragement de projet ordinaire, où la demande a dépassé les attentes.

Le programme d'impulsion est malgré tout considéré comme un succès par le Conseil fédéral. Ainsi, en dépit de la crise entraînée par la pandémie, l'effondrement que l'on craignait dans les demandes d'encouragement ne s'est pas produit ; le nombre d'entreprises (ou de partenaires chargés de la mise en valeur) dans les projets d'innovation a même augmenté. Pour ce qui est du second objectif du programme (soutien pour l'adaptation aux changements structurels), l'analyse d'impact qui doit être menée permettra de savoir s'il a été atteint.

Encouragement de personnes hautement qualifiées

Innosuisse dispose des bases légales pour pouvoir encourager des personnes hautement qualifiées depuis le 1^{er} janvier 2023. Le Conseil d'administration d'Innosuisse a reporté le lancement de cet instrument d'encouragement au profit des mesures transitoires relatives à Horizon Europe (en particulier le Swiss Accelerator).

Le Conseil fédéral approuve le fait qu'Innosuisse ait donné la plus haute priorité au Swiss Accelerator.

2. Coopérations et participations

Coopération nationale

Les entreprises doivent trouver l'aide répondant le mieux à leurs besoins, quel que soit le premier interlocuteur auquel elles s'adressent (approche « no wrong door »).

Entre autres mesures, Innosuisse a désigné au sein de son secrétariat des personnes de contact pour les différents systèmes régionaux d'innovation (SRI) afin de faciliter les échanges. De plus, elle organise chaque année l'Innoday en collaboration avec le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP), compétents pour les SRI. L'édition 2022 a réuni les représentants de 18 cantons.

Innosuisse a renoncé en 2022 à mener un sondage pour vérifier la réalisation des objectifs en lien avec l'approche « no wrong door » du point de vue des entreprises. À partir de 2024, une méthodologie sera mise au point afin de mesurer le degré de réalisation de cet objectif : cet instrument sera élaboré avec le SECO, responsable des SRI, et les acteurs concernés (par ex. les associations économiques).

Le Conseil fédéral approuve le fait que cet objectif fasse l'objet d'une action globale et coordonnée, mais il s'attend à ce que les premiers résultats soient fournis pendant la période en cours.

Coopération internationale

Les restrictions liées à la non-association de la Suisse à Horizon Europe ont affecté le travail de coopération internationale d'Innosuisse. Innosuisse met en place certaines mesures transitoires en collaboration étroite avec le SEFRI et le département. Le Conseil fédéral l'a notamment chargée de lancer le Swiss Accelerator pour atténuer les effets que peut avoir l'exclusion du programme EIC Accelerator, important dans le domaine de l'innovation, pour les start-up et les PME suisses. À l'instar de l'EIC Accelerator, le Swiss Accelerator soutient directement les projets d'innovation à fort potentiel lancés par des start-up et des PME. Environ 750 projets ont été soumis lors du premier appel à projets lancé au printemps 2022. Dans une deuxième étape, après évaluation, Innosuisse a invité 129 entreprises suisses (start-up ou PME) à déposer une demande complète pour leur projet d'innovation. Grâce au fort engagement d'Innosuisse pendant cette phase de non-association de la Suisse à Horizon Europe, les entreprises suisses disposent malgré tout de possibilités de soutien attrayantes. Néanmoins, en raison de la charge de travail importante qui découle de l'examen des projets, il n'a pas été possible de procéder aux versements avant 2023, contrairement aux prévisions. **Objectifs relatifs à l'entreprise**

Orientation systématique sur l'efficacité et sur les besoins

Avec le lancement et la mise en œuvre du programme d'impulsion et des mesures transitoires, Innosuisse a démontré sa capacité à réagir rapidement aux nouvelles exigences.

Innosuisse mène depuis 2021 un suivi systématique de l'impact des projets d'innovation, qui a été complété pendant l'année sous revue par un suivi du coaching des start-up. De plus, le Centre de recherches conjoncturelles KOF de l'ETH Zurich a mené sur mandat d'Innosuisse une enquête spécifique auprès de la clientèle des fonds de soutien d'Innosuisse afin de vérifier l'utilité économique et sociale pour la Suisse. Des études d'impact ciblées viennent préciser davantage encore les travaux de suivi : ainsi, pendant l'année sous revue, le programme d'encouragement Energie 2013-2020, le programme de

formation des start-up et le programme BRIDGE, lancé conjointement avec le FNS, ont été soumis à une évaluation. Une autre étude d'impact menée avec le FNS est en cours : elle concerne les contributions de la recherche et de l'innovation destinées à encourager la création et le développement de start-up en Suisse.

Gestion d'entreprise

Innosuisse dispose des systèmes de gestion exigés par le Conseil fédéral (gestion des risques, gestion de la conformité, gestion de la continuité de l'activité). Des échanges ont lieu au moins une fois par an avec le département sur les thèmes concernés.

Le Conseil fédéral considère que les objectifs relatifs à l'entreprise ont été atteints.

4. Objectifs financiers

Innosuisse s'assure de l'utilisation efficace et économiquement rationnelle des ressources financières à travers des analyses et un suivi de l'impact. Pour ce qui concerne les charges de fonctionnement, l'évolution des coûts et la productivité font l'objet d'un contrôle continu. Une nouvelle application informatique de dépôt et de traitement des demandes est en cours d'implémentation à titre de mesure de réduction des coûts.

Innosuisse a reçu 289,7 millions de francs pour l'accomplissement de ses tâches d'encouragement en 2022. Elle a reçu 13,5 millions supplémentaires pour les mesures transitoires. Cela a permis d'une part de couvrir les dépenses de mise en œuvre du Swiss Accelerator (2,7 mio CHF) et d'autre part de renforcer des instruments existants (initiative Flagship et programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse »). Les coûts de fonctionnement se sont élevés à 23,5 millions (y compris mise en place du Swiss Accelerator) pendant l'année sous revue. Après déduction des coûts supplémentaires, les coûts de fonctionnement se sont élevés à 20,8 millions de francs, soit 7,2 % de la contribution fédérale (valeur cible maximale de 8 % sur l'ensemble de la période).

Il en résulte un bénéfice de 12,5 millions de francs dans le compte de résultat 2022 (2021 : perte de 5,8 mio CHF). Après affectation du bénéfice reporté, les réserves libres s'élèvent à 15,8 millions de francs.

Le Conseil fédéral estime qu'Innosuisse est en bonne voie pour ce qui est des objectifs financiers.

5. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle

Innosuisse peut s'appuyer sur un pool de 300 experts pour mener à bien ses activités d'encouragement. Ce pool a dû être élargi en raison notamment de la charge de travail induite par les projets déposés dans le cadre du Swiss Accelerator. Le nombre maximal autorisé de membres du Conseil de l'innovation a également été revu à la hausse,

passant à 25 personnes. En outre, le 9 décembre 2022, le Conseil fédéral a nommé au conseil d'administration Aude Pugin et Sergio Ermotti afin de remplacer deux membres sortants, Nicola Thibaudeau et Thierry Calame, au 1^{er} janvier 2023. Enfin, Luciana Vaccaro, vice-présidente d'Innosuisse, a annoncé son départ pour la fin janvier 2023 afin d'assumer de nouvelles fonctions en tant que présidente de swissuniversities.

À la fin de l'année 2022, le secrétariat d'Innosuisse comptait 96 personnes, ce qui correspondait à 80,9 équivalents plein temps (2021 : 84 personnes et 69,7 EPT, sans compter les stagiaires ni les apprentis). La proportion d'employés de langue maternelle française ou italienne était encore inférieure aux valeurs cibles (pour le français : 17 % en 2022 et 19 % en 2021, valeur cible : 21,5 à 23,5 % ; pour l'italien : 5 % en 2022 et 2021, valeur cible : 6,5 à 8,5 %). Par ailleurs, Innosuisse n'a pas d'employé en situation de handicap, bien que diverses mesures concrètes aient été prises en ce sens. Innosuisse forme deux personnes en apprentissage d'employé de commerce (CFC) ; en 2022, elle a reçu officiellement la certification d'entreprise formatrice. De plus, elle a engagé neuf stagiaires de hautes écoles pour une durée de deux à douze mois.

Le Conseil fédéral estime que le degré de réalisation des objectifs est bon.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a vérifié les comptes annuels 2022 d'Innosuisse et recommande de les approuver dans son rapport du 24 février 2023.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le conseil d'administration d'Innosuisse propose au Conseil fédéral d'approuver le rapport de gestion (comprenant le rapport annuel et les comptes annuels) et demande que le bénéfice de 12,5 millions de francs soit affecté aux réserves libres. Il soumet également sa demande de décharge.

D. Décisions du Conseil fédéral

Lors de sa séance du 19 avril 2023, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport du conseil d'administration d'Innosuisse sur la réalisation en 2022 des objectifs stratégiques assignés par le Conseil fédéral, a approuvé le rapport de gestion d'Innosuisse après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de révision d'Innosuisse (CDF) et a donné décharge aux membres du conseil d'administration d'Innosuisse pour l'exercice 2022. Il a par ailleurs décidé d'affecter aux réserves libres le bénéfice de 12,5 millions de francs résultant du bilan au 31 décembre 2022.